



CGC-DGFiP et SNC-CGC

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Sites : www.cgc-dgfiip.info / www.snc-dgfiip.info

Adresses mail : cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr



Syndicat National des
cadres A

Syndicat National
des contrôleurs

Le jour d'après ... le 22 mars 2018 : le temps est venu de défendre l'avenir de notre administration

Au lendemain de la forte mobilisation observée le 22 mars 2018 dans les ministères économiques et financiers et en particulier à la DGFiP où un taux record de 39% de grévistes est constaté, notre direction générale doit prendre la mesure de la profonde vague de mécontentement qui secoue notre administration.

La partie se joue actuellement à deux niveaux : le niveau fonction publique où le front syndical est uni et les niveaux directionnels où les situations sont bien plus contrastées.

Au niveau des fonctions publiques, les principes d'évolution annoncés en matière de gestion des ressources humaines font douter le front syndical, uni pour l'occasion, de la portée réelle des discussions, plutôt concertation « alibi », sur des projets déjà finalisés, à savoir :

- Réformes des instances de représentation du personnel s'orientant vers un affaiblissement de la défense des personnels sous prétexte de simplification ... !
- Recours étendu à la forme contractuelle dans la fonction publique comme principe d'assouplissement de la gestion RH du secteur public.
- Introduction de la rémunération au mérite comme levier « *d'efficacité de la dépense publique* », autrement dit à enveloppe contrainte et calculée à « l'intérieur » de celle-ci.
- Un renforcement aidé des mobilités : sous ce vocable poliment technocratique, il faut comprendre mobilité forcée dans le cadre des profondes restructurations à venir.

Au niveau directionnel, à la DGFiP, le Directeur Général, Bruno Parent, a énoncé les premières pistes de réflexion visant cette fois le devenir des missions de notre administration, tout en demeurant dans un certain flou. L'articulation, voire la tenaille, entre le volet des projets RH fonction publique et l'exemple des évolutions annoncées à la DGFiP semble bien mise en place.

L'ensemble de ces annonces préfigurent de nouveaux plans de restructurations et de suppressions d'emplois, sans doute à un niveau encore jamais atteint. A la DGFiP, elles s'articulaient autour de **regroupements de missions** (recouvrement, avec qui ?), de regroupements de directions (DDFiP pluri-départementales), **de restructurations à venir** (disparition des SIP ?), **du probable abandon de la mission cadastrale** (et quelques

autres ?), **de la fin progressive du réseau comptable de proximité**, commençant par la **disparition de la règle de séparation ordonnateur/comptable ...**

Avec les projets CAP 2022, l'alternative est simple pour la DGFIP : soit elle devient une administration réduite de type « back office », dépecée de la plupart de ses missions, soit elle réaffirme, au travers de ses acteurs, une volonté de maintenir son rang d'organisation administrative solide, efficiente et loyale au service de l'Etat républicain et de l'utilisateur.

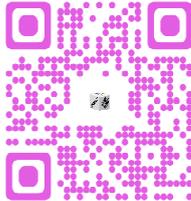
A la DGFIP, nous n'avons pas à rougir de **nos valeurs et de nos engagements**. Mais nous sommes simplement à bout d'avoir fourni tant d'efforts dans une course poursuite entre suppressions d'emplois et adaptations organisationnelles incessantes. Nous en arrivons à un constat dépourvu de perspective et d'intérêt professionnel pour l'avenir. La perte de repères et la démotivation vont s'installer durablement. Tel n'est pas notre souhait.

Dans une démarche unitaire portant les préoccupations des personnels, nous appelons à une réaction citoyenne au nom du service public et du respect de l'utilisateur.

Les chroniqueurs spécialisés le rappellent périodiquement, le dialogue social en France est basé sur le rapport de force préalable et non sur une forme de co-gestion consentie où l'objectif serait de parvenir à des accords gagnants/gagnants profitables à chaque partenaire en vue de faire évoluer positivement le cadre de travail.

Nous appelons toutes les organisations syndicales de la DGFIP à se rencontrer et à se mobiliser pour défendre notre administration et ses personnels face à des menaces imminentes de déconstruction sans précédent, inspirée de modèles étrangers sans rapport avec les valeurs et les acquis de notre société.

Nous demandons à notre Ministre de tutelle, Gérard Darmanin, d'ouvrir des discussions sérieuses avec l'ensemble des partenaires sociaux concernant **l'arrêt des suppressions d'emplois et le maintien de nos missions** devant déboucher sur des engagements forts quant à l'ancrage de la DGFIP dans les cœurs de métiers que sont l'assiette, le recouvrement, le contrôle, le réseau comptable local, la gestion immobilière et cadastrale.

	<p>La CGC DGFIP et le SNC-DGFIP se battent à vos côtés pour défendre vos droits.</p> <p>Pour recevoir régulièrement nos informations</p> <p>Renvoyez par courriel votre demande expresse à :</p> <p>cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>ou à : sncdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---